

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Vendredi 14 Décembre 1923

La Séance est ouverte à 10 heures 1/2 , sous la  
Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOU-  
MER. DE SELVES. RENE RENOULT. LE COLONEL  
STUHL. DEBIERRE. FRANCOIS MARSAL. SCHRAMECK  
FRANCOIS SAINT MAUR. MILAN. JEANNENEY.  
PASQUET. LEBRUN. R.G.LEVY. GUILLIER. SERRE

x+x+x+x+x+x+x

AUDITION DE M. LE MINISTRE DE LA GUERRE

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE, assisté de M. LE GENERAL  
RAGUENEAU, 1° Sous-Chef de l'Etat Major de l'armée et de  
M. le Contrôleur général Claerebout est entendu par la Com-  
mission sur le projet de loi portant ouverture de crédits  
sur l'exercice 1924 en vue de pourvoir 1° aux dépenses ex-  
traordinaires ; 2° aux dépenses du Maroc et des théâtres  
extérieurs d'occupation.

M. LE PRESIDENT.- La séance est ouverte.

Monsieur le Ministre, la Commission des Finances a dé-  
siré entendre le Gouvernement au sujet des crédits extraor-  
dinaires du Maroc et des théâtres extérieurs d'occupation.  
M. le Président du Conseil m'a fait savoir que vous étiez  
habilité par le Gouvernement pour répondre à toutes les  
questions qui pourraient vous être posées par les membres  
de la Commission.

Je donne d'abord la parole à M. le RAPPORTEUR GENERAL.

M. HENRY BERENGER, Rapporteur Général.- Je dois d'abord faire une remarque préliminaire : en ce qui me concerne, je n'ai pas de question à poser au gouvernement, mais mes collègues m'ont demandé que celui-ci fût entendu, - notamment M. MILAN et M. RENOULT. Je crois pouvoir dire, au nom de la Commission, qu'elle désirait entendre le Gouvernement sur sa politique générale en matière d'effectifs, soit dans le Levant, soit au Maroc, mais d'ailleurs, M. Renoult, qui est présent, pourrait, en l'absence momentanée de notre collègue M. Milan, poser la question plus utilement que moi-même.

M. RENE RENOULT.- Il est peut-être utile que j'indique comment nous avons été amenés à souhaiter l'audition de M. le Ministre de la guerre. Nous avons pensé qu'au moment où nous sommes amenés à demander au Sénat la ratification des crédits, pour 1924, il était nécessaire que certaines explications fussent échangées entre nous, pour répondre, au besoin, au Sénat, à certaines questions qui seraient posées sur la politique militaire du gouvernement telle qu'elle peut ressortir des crédits qui nous sont demandés pour 1924.

Nous n'avons pas, cette année, la ressource que nous offre habituellement la discussion normale du budget de la guerre; nous avons accepté, sans grande satisfaction, - je parle du moins pour moi, - la demande qui nous a été présentée par le Gouvernement, en vertu de laquelle le budget de 1923 va être valable pour 1924, sauf les modifications de crédits dont vous avez pris l'initiative. Il est certain que si nous avions eu pour le département de la guerre un budget normal à examiner, la continuation de la méthode

habituelle nous aurait procuré un grand avantage en ce sens qu'elle nous eût permis de voir, de 1923 à 1924, les progrès, l'évolution de la politique militaire du gouvernement, telle qu'il nous l'a définie antérieurement. Cela n'est pas possible puisque nous n'avons pas pénétré dans l'examen des crédits de votre département ministériel, et nous sommes obligés de borner notre étude aux crédits qui nous sont demandés pour 1924, en modification de ceux qui existaient en 1923.

Pour remédier, dans la mesure du possible, à l'inconvénient de cette situation, nous avons été quelques uns à souhaiter que vous fussiez entendu. Nous aurions désiré entendre aussi M. le Président du Conseil, parce qu'en réalité c'est une question de politique générale qui peut se trouver occasionnellement posée par les précisions que nous demandons en ce qui concerne les crédits de la guerre. Ces crédits, en effet, appellent des observations de diverses natures.

Tout d'abord, à moins de manquer à notre devoir strict, nous devons nous demander si l'état matériel et moral de l'armée, à l'heure actuelle, est bien ce que vous souhaitez vous-même qu'il soit, et ce que, dans le même esprit, c'est-à-dire dans un sentiment de patriotisme, nous souhaitons également.

Nous vous serions donc reconnaissants, Monsieur le Ministre, de nous dire si vous êtes vraiment satisfait de l'état matériel et moral de l'armée.

En ce qui concerne l'état matériel je dois vous faire part d'une préoccupation qui existe chez beaucoup d'entre nous : nous avons le sentiment, ne serait-ce que par les

indications que nous a laissées l'étude du budget de 1923, qu'au point de vue du matériel, la perfection n'est pas atteinte, il s'en faut. Vous-même, à certains moments, étant entendu ici, vous nous aviez laissé entrevoir que des sacrifices seraient demandés au parlement pour améliorer la situation de l'armée à cet égard.

Je le répète, au moment où nous allons proposer au parlement de voter les crédits, nous ne pouvons pas ne pas vous demander, Monsieur le Ministre de la Guerre "où en êtes-vous à ce point de vue, qu'envisagez-vous, quelles sont les vues du Gouvernement, quels sont les besoins que vous nous avez déjà, d'ailleurs laissé pressentir, et que nous avons eu nous-mêmes l'occasion de constater, par bien des indices; quelles sont les améliorations que vous envisagez dans un avenir prochain, quels sont les points particuliers sur lesquels vous voudriez remédier à une situation qui n'est peut-être pas parfaite ?"

Vous savez, mieux que personne, Monsieur le Ministre, que le Parlement n'a jamais mérité le reproche qu'on lui a fait d'avoir, avant la guerre, refusé des crédits qui lui étaient demandés par l'autorité militaire, pour la mise en état du matériel de l'armée française : c'est une contre-vérité, on peut même dire que c'est une calomnie. Il est même des cas dans lesquels, - on pourrait les rappeler, - le Parlement a plutôt été tenté de demander à l'Administration militaire de formuler des désirs afin d'y pourvoir tout de suite, et, - sauf naturellement l'exercice du contrôle qui appartient toujours à l'autorité parlementaire, - y donner son adhésion. Nous sommes encore dans le même état d'esprit. Nous estimons que s'il y a des demandes à nous faire, il ne faut pas hésiter à nous les présenter. Nous avons

conscience qu'un des principaux enseignements de la guerre est que l'outillage constitue une condition vitale d'une armée moderne. A ce point de vue, par conséquent, nous restons dans la bonne tradition parlementaire à laquelle je faisais allusion, et nous vous demandons, s'il y a des nécessités de cet ordre, de nous les faire connaître aussitôt que vous en jugerez le moment venu.

Voilà pour l'état matériel de l'armée.

Pour l'état moral, vous verrez ce que vous avez à nous dire. Il nous est revenu qu'il n'était peut-être pas non plus voisin de la perfection et qu'il y avait lieu, là aussi, de recevoir de vous des éclaircissements.

Sur les crédits mêmes, il était indispensable à mon avis, et selon l'avis de M. MILAN, - et alors nous rentrons davantage dans ce qui est votre rôle, à vous, quoique immédiatement nous allions revenir à la politique générale, - que nous ayons des précisions. En effet, on a présenté, au nom du Gouvernement, certains engagements en ce qui concerne les sacrifices à demander au pays au point de vue des effectifs, et au moment où l'on a discuté la loi portant réduction du service militaire, l'on est arrivé à des précisions complètes. Vous avez dit qu'avec les 18 mois, vous pourriez, en faisant état de nos obligations sur le Rhin et même en faisant état des mesures de coercition qui pourraient devenir nécessaires, faire face à tous les besoins d'instruction de l'armée et de mobilisation, si la mobilisation devenait une nécessité, avec un effectif budgétaire de 615.000 hommes.

Quand il s'est agi d'appliquer ceci à l'exercice 1923, vous nous avez dit, - et nous nous sommes rangés à votre

avis, - "pour 1923, je vous demande de ne pas m'en tenir à ce chiffre, mais en 1924, je considère que nous pourrions y arriver". En effet en 1923, il y a des circonstances exceptionnelles; il y a d'abord ce fait que la loi sur la durée du service militaire ne joue pas pour toute l'année, il y a aussi et surtout la Ruhr qui entraîne certaines obligations spéciales dont vous, Ministre de la Guerre, êtes chargé. Aussi, nous vous avons fait confiance, nous avons examiné ce point avec toute l'attention qu'il mérite, et finalement, nous nous sommes mis d'accord avec vous.

Mais voilà 1924 qui se présente sous la forme d'une demande de crédits et ce n'est plus le chiffre de 615.000 hommes, chiffre budgétaire que vous nous demandez; ce n'est pas non plus celui de 630.000 ; c'est un chiffre d'environ 620.000. Voilà un premier point sur lequel il n'est pas possible que la Commission des Finances ne vous dise pas : "Monsieur le Ministre, pourquoi vos prévisions, que vous nous avez apportées avec la plus grande sincérité, nous le savons, se sont-elles démenties au point que vous êtes obligé de nous demander un crédit très différent de celui que vous-même aviez envisagé ?"

Mais il y a autre chose ; il y a le Maroc. Vous connaissez la situation. Nous avons fait état des déclarations que nous a apportées ici M. le Maréchal LYAUTEY. Il nous a déclaré : "Voilà mon plan : en 1923, le Maroc utile sera pacifié et les effectifs nécessaires pour la pacification pourront à ce moment être réduits". Le rapport présenté au nom de la Commission des Finances de la Chambre a fait état <sup>pour</sup> la fin de 1923 et pour 1924 de cette modification de situation et l'on a dit que la pacification du

Maroc utile étant achevée en 1923, un effectif de 50.000 hommes serait suffisant. C'est écrit dans le rapport de M. Calary de Lamazière; dans mon rapport, je soutiens le même point de vue et, à la tribune du Sénat, quand il s'est agi des crédits pour le Maroc, j'ai déclaré que la Commission des Finances ne proposait aucune réduction, et cela pour une raison bien simple que tout le monde pouvait approuver : c'est que notre corps d'occupation était encore en opérations militaires; par conséquent, le moment n'était pas indiqué pour opérer la moindre réduction, surtout au point de vue des effectifs. Mais pour 1924, nous nous attendions à ce que le chiffre de 50.000 hommes résultât des demandes de crédits que vous nous apporteriez pour cet exercice. Or, ce n'est pas encore cela, Au lieu des 78.000 hommes que vous aviez en 1923, le Maréchal Lyautey déclare qu'il ne peut descendre au-dessous de 65.000 hommes sans de gros inconvénients. J'ai déjà fait part à la Commission des Finances - et je l'indique tout de suite pour que mes explications ne fassent pas double emploi - des raisons données par le Maréchal Lyautey avec qui je me suis rencontré, et que vous m'avez exposées vous-même, pour lesquelles il nous fallait accepter le chiffre de 65.000 hommes que ~~vous~~ vous nous demandez. Ces raisons sont les suivantes : sans doute les objectifs ont été atteints, mais seulement à la fin de l'exercice 1923 et il y a, par conséquent une période durant laquelle ces objectifs ont besoin d'être, en quelque sorte, confirmés, consolidés, "colmatés" ainsi que s'est exprimé M. le Maréchal LYAUTEY. Si l'on diminuait dans des proportions importantes l'effectif destrou-

pes qui ont obtenu ce résultat on donnerait aux indigènes l'impression qu'on recule, et certains éléments, qui se sont trouvés repoussés dans la montagne, où la situation qui leur est faite est à ce point précaire qu'on s'attend à une soumission prochaine, seraient beaucoup moins tentés d'opérer cette soumission si quelques changements dans la situation présente venaient à leur donner des espérances fâcheuses. Voilà les raisons qui ont été données par le Maréchal LYAUTEY, et je dois dire, qu'en principe, lorsqu'elles ont été communiquées à la Commission, celle-ci les a assez favorablement accueillies. L'on a compris cette nécessité pour le Maroc, mais par contre, des objections très fortes se sont élevées en ce qui concerne le Levant.

Pourquoi 20.000 hommes là-bas ? Allez-vous continuer une politique qui aura pour effet d'immobiliser en Syrie 20.000 hommes, surtout dans la situation où vous vous trouvez, c'est-à-dire, obligé que vous êtes de nous demander, au point de vue des troupes métropolitaines, un effectif supérieur à celui que vous aviez prévu pour 1924, et un effectif supérieur également pour le Maroc ? Il me paraît qu'il y a là un sujet de réflexions sérieuses, et c'est ici qu'intervient alors la question de politique générale pour laquelle nous avons souhaité que M. le Président du Conseil fût également présent. Nous ne méconnaissons pas les difficultés auxquelles vous avez à faire face, difficultés qui paraissent devoir se prolonger, car l'occupation de la Ruhr n'est pas terminée; il est bien certain que lorsque vous vous êtes engagé dans cette occupation, vous ne prévoyiez pas le développement de durée qu'elle atteindrait, mais elle l'a pris; c'est un fait certain, - et vous n'êtes pas au

bout. Dans ces conditions, pouvez-vous avoir une politique générale qui satisfasse à ces nécessités et immobiliser par ailleurs 20.000 hommes en Syrie ? Quelle est la politique du Gouvernement à cet égard ? Nous ne pouvons pas ne pas vous demander, lorsque nous vous voyons présenter pour la Syrie une semblable demande de crédits : "Combien cela durera-t-il de temps ? où allez-vous, que faites vous ? " Vous nous demandez ces crédits pour 1924; je ne veux pas admettre tout de suite l'hypothèse que le Parlement vous accordera ces crédits sans discuter, mais à supposer qu'il les vote, devons-nous envisager que pour 1925, ce sera encore 20.000 hommes dont vous aurez besoin pour la Syrie ? Et alors, je le répète jusqu'à quand ? Et surtout dans quel but ? Au Maroc, nous comprenons : il y avait un objectif utile à atteindre. Nous l'avons atteint, mais vous nous dites : "Il nous faut encore un peu de temps pour confirmer ce qui a été fait", Soit ! mais en Syrie ? Nous ne savons pas où nous allons, et c'est pourquoi nous avons voulu poser à M. le Président du Conseil et à vous-même cet ensemble de questions, à l'occasion des crédits militaires. Vous voyez qu'elles rentrent parfaitement dans les attributions qui nous sont dévolues, et je dirai même dans l'accomplissement bien compris de notre devoir vis-à-vis du parlement et du pays. Il me semble que si nous avions demandé au Sénat de ratifier les crédits qui nous sont présentés sans avoir pris avec vous le contact de ce matin et sans avoir provoqué de votre part des explications très nettes nous n'aurions pas rempli, vis-à-vis de l'assemblée elle-même tout notre devoir.

Voilà pourquoi, M. MILAN et moi-même nous avons sou-

haité que vous soyez entendu. La Commission s'est ralliée à cette proposition et tel est le cahier des questions que nous nous permettons de vous adresser.

M. MAGINOT, Ministre de la Guerre et des Pensions.-  
Messieurs, l'honorable M. RENE RENOULT vient de faire un exposé très intéressant, et je rends tout à fait hommage aux sentiments qui l'animent. Il trouvera, en qualité de rapporteur du budget de la guerre, le concours toujours empressé du Ministre de la Guerre pour toutes les questions qui intéressent la défense nationale.

Je vais donc m'efforcer de répondre à toutes les questions qu'il a bien voulu me poser.

Si vous le voulez, nous commencerons par régler la question du Maroc et celle du Levant; nous envisagerons ensuite la question des effectifs, puis je vous dirai un mot de la situation matérielle et morale de l'armée pour laquelle l'honorable M. RENE RENOULT, - et il a bien fait, - a cru devoir demander des explications spéciales. Je crois qu'ainsi vous pourrez avoir une opinion d'ensemble sur la situation de l'armée, notre défense nationale, et la question des crédits se trouvera de ce fait tout naturellement posée.

En ce qui concerne le Maroc, M. RENE RENOULT a rappelé il y a un instant que M. le Maréchal Lyautey avait soumis au Gouvernement, - et je crois même aux commissions tout entières, - un programme d'opérations militaires qui devait s'échelonner sur trois ans et demi, c'est-à-dire prendre fin en 1923. Ce programme avait pour but la pacification du Maroc utile. Vous savez qu'on appelle ainsi la partie montagneuse du Maroc comprise entre la région de Fez et Taza, d'une part et la vallée de la Moulouia d'autre part.

Les terrains qui font partie de ce massif montagneux sont indispensables à notre sécurité et leur occupation permet une exploitation rationnelle des territoires occupés en pays marocain.

Au début de 1923, pour que le programme de pacification du Maroc utile fût considéré comme terminé, il restait à réduire ce qu'on appelait la "tâche de Taza". Après une campagne admirablement conduite en 1923 par le général Poymirau, campagne qui fait honneur à la fois aux officiers et aux soldats, la tâche a été réduite et par conséquent nos communications avec toute l'Afrique du Nord se trouvent assurées.

Je ne dis pas qu'il n'y ait pas encore en certains points, dans les régions montagneuses, des éléments dissidents qu'il faut encore réduire, mais, comme M. RENE RENOULT l'a fait remarquer lui-même, ces éléments se sont réfugiés dans des montagnes de grande altitude où leurs conditions de vie sont des plus précaires, et en raison de l'impossibilité où ils sont de se ravitailler, ils seront amenés à faire d'ici peu leur soumission.

On peut donc considérer que le programme dont vous avait entretenu le maréchal Lyauté en 1920 se trouve réalisé à l'heure actuelle.

La conséquence en est qu'en 1924 et pendant les années qui vont suivre il ne pourra plus être question de vastes opérations militaires comme celles qui ont été effectuées jusqu'à présent.

Je ne dis pas qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à quelques petites opérations de police, à des fixations du front, à quelques rectifications de poches, mais ce sera tout. J'ajoute que des opérations militaires de grande en-

vergure n'auraient plus leur raison d'être.

Nous en avons donc conclu, conformément, d'ailleurs, à la promesse qui en avait été faite, à la possibilité de réduire, dans une certaine mesure, les effectifs de notre corps d'occupation au Maroc. Mais nous n'avons pas voulu les réduire jusqu'à risquer de compromettre les avantages obtenus. Il se peut, en effet, qu'au cours de l'année prochaine nous assistions à certaines réactions de la part des tribus qui, vous le savez, sont très belliqueuses.

Il est donc indispensable, comme le disait tout à l'heure M. RENE RENOULT, de stabiliser nos positions ou, suivant l'expression du Maréchal LYAUTEY, de colmater les résultats obtenus.

D'accord avec le maréchal LYAUTEY, nous avons alors réduit les effectifs du Maroc d'une façon tout de même appréciable.

Je vous rappelle qu'en 1921, le corps d'occupation du Maroc comptait 95.000 hommes. En 1922, ce chiffre était réduit à 86.000. Au budget de 1923, il était encore de 78.000 hommes. Dans nos propositions primitives de 1924, nous avions proposé de le réduire à 60.000 hommes, mais après examen de la situation et d'accord avec la Commission des Finances de la Chambre, il a paru nécessaire de le fixer à 65.258 hommes.

De ce chiffre, il y a lieu de déduire les 10.500 soldats maghzen dont l'entretien est assuré par la contribution du budget du protectorat aux charges militaires du Maroc, de sorte qu'il reste comme effectif régulier à la charge du Budget de la guerre, 54.758 hommes.

Vous savez que le chiffre des effectifs prévu, pour le corps d'occupation du Maroc, au projet de loi des cadres,

est de 46.300 hommes. C'est dire que nous ne sommes pas loin de ce chiffre.

J'ajoute que je suis le premier à désirer que nous puissions, le plus tôt possible, ramener nos effectifs du Maroc à ce total prévu par le projet de loi des cadres car, ainsi que je l'exposais tout à l'heure, nous n'avons pas trop de tous nos effectifs sur le territoire de la métropole.

A cette réduction des effectifs devait nécessairement correspondre une réduction des dépenses. Celles-ci, au budget de 1923, s'élevaient à 377.148.610 Frs. Elles ont été ramenées, au budget de 1924, au chiffre de 342 millions.

J'ajoute que ce chiffre n'exprime pas l'importance réelle des diminutions réalisées dans les prévisions pour 1924. En effet, cette diminution aurait été plus sensible si nous n'avions pas été obligés de prévoir des dépenses dues au vote d'un certain nombre de lois comme la loi de mai 1923 sur la transformation des troupes auxiliaires marocaines en corps réguliers, la nouvelle loi de recrutement qui se traduit, comme vous le savez, par une augmentation notable du nombre de militaires de carrière. Nous avons dû, également tenir compte de l'année bisextile, de l'augmentation du prix des fourrages et d'un certain nombre d'autres mesures nouvelles telles que l'indemnité de fonction aux cadres de troupes coloniales, la création de deux compagnies sahariennes, etc., etc., Toutes ces différentes dépenses forment un total de 24.062.524 Frs .

Ceci vous explique que la réduction apparente de dépenses ne dépasse pas 35 millions, alors qu'en réalité la réduction des effectifs au Maroc se traduit par une

diminution des dépenses d'environ 80 millions.

La Commission des finances du Sénat - je n'ai pas les chiffres exacts - propose de réduire davantage encore le crédit de 342 millions auquel était arrivée la Commission des Finances de la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Une réduction de 25.097.500 Frs.

M. LE MINISTRE.- Le Gouvernement, d'accord avec le maréchal LYAUTEY, accepte la réduction proposée par la Commission des Finances du Sénat.

Néanmoins, je tiens à faire observer que, pour certains chapitres, en particulier pour l'habillement, nous serons un peu gênés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- L'Etat-major du maréchal LYAUTEY a accepté les propositions que nous lui avons faites, sauf sur deux points : les pistes et les routes que le maréchal estime indispensables pour pouvoir porter ses effectifs diminués jusqu'à la périphérie.

M. LE MINISTRE.- Il faut cela si l'on veut nous permettre de réduire davantage encore les effectifs.

M. PAUL DOUMER.- Dès 1921, nous avons prévu, au budget de 1922, la réduction des effectifs du Maroc à 60.000 hommes. Mais à ce moment s'est produite l'affaire de Malila. On craignait que les rebelles victorieux ne se jetassent sur les troupes du Maroc français. Aussi, les effectifs furent-ils maintenus à ce moment à un peu plus de 80.000 hommes.

Grâce à une sage politique, ce danger a été écarté. On aurait dû, alors, revenir au chiffre de 60.000 hommes prévu, je le répète, au budget de 1922. Or, nous en sommes encore, maintenant, à environ 70.000 hommes.

Il ne faut pas oublier que les sacrifices que nous avons déjà faits pour le Maroc sont considérables; ils s'élèvent à beaucoup plus de 5 milliards. Il faudrait donc arriver à faire un peu plus de politique qui donne aussi de bons résultats et un peu moins d'action militaire. C'est par une politique appropriée que nous amènerons les tribus éparses dans la haute montagne à entrer en relations avec nous, Elles ont besoin de vivre et elles ne peuvent le faire qu'à la condition de descendre dans la plaine que nous occupons.

Il faudrait donc que le Ministre de la Guerre envisageât la réduction, dans le plus bref délai possible, des effectifs du Maroc au chiffre fixé par la loi des cadres. Il n'y a pas besoin de 70.000 hommes au Maroc pacifié.

M. LE MINISTRE.- L'effectif sera, en 1924, non pas de 70.000 hommes, mais de 65.200 hommes, dont il faut déduire les 10.500 hommes de troupe maghzen.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Voici comment se décompose l'effectif pour 1924 :

Troupes métropolitaines .....	52.365 hommes
Troupes irrégulières.....	10.618 -
Troupes coloniales.....	7.324 -
	-----
	70.307 hommes

M. PAUL DOUMER.- En 1921, on avait prévu un effectif total de 60.000 hommes.

M. LE MINISTRE.- Depuis, Monsieur le Rapporteur, nous avons consenti une réduction de l'effectif que vous indiquez.

Après un nouvel examen de la situation et d'accord avec la commission des finances de la Chambre, nous avons réduit l'effectif des troupes du Maroc à 65.200 hommes.

L'honorable M. PAUL DOUMER s'étonne que la réduction n'ait pas pu être plus considérable, mais comme le disait M. RENE RENOULT, il ne faut pas oublier que, cette année encore, il y a eu des opérations militaires. Voilà pourquoi, en 1923, il n'a pas été possible de diminuer davantage l'effectif. Mais pour 1924, nous avons déjà procédé à une réduction sensible et, en somme, nous ne dépassons plus le chiffre fixé au projet de loi des cadres que de 8.000 hommes.

Lorsque, en 1920, le Maréchal LYAUTEY avait exposé son programme d'opérations, on pouvait penser qu'aussitôt après la réalisation de ce programme, les effectifs au Maroc seraient réduits d'une façon très sensible. Mais à ce moment un projet de loi était déposé sur le bureau de la Chambre tendant à instituer le service de deux ans. Or, depuis on en est venu au service de 18 mois. Il va de soi qu'avec le service de deux ans nous n'avions pas besoin d'avoir au Maroc les mêmes effectifs qu'avec le service de 18 mois. Pour combler cette sorte de déficit qui est résulté du passage du service de deux ans au service de 18 mois, nous devons faire appel, d'une façon plus large, aux indigènes. Il faut donc avoir au Maroc, comme dans n'importe quelle autre colonie, non seulement les effectifs qui nous permettent de procéder aux opérations militaires in-

dispensables, mais les cadres pour instruire sur place les recrues indigènes qui viendront, ensuite, grossir notre armée métropolitaine et nous permettront de faire un moins large appel aux hommes du contingent.

M. PAUL DOUMER.- J'estime que l'on peut réduire la partie européenne de l'effectif.

M. LE MINISTRE.- Les promesses faites par le Maréchal LYAUTEY en 1920 tenaient compte de projets législatifs qui ne se sont pas réalisés.

Cependant, j'estime, avec vous, qu'il faut tendre à se rapprocher, le plus tôt possible, aux chiffres prévus au projet de loi des cadres, c'est-à-dire réduire encore les effectifs du Maroc. En ce qui me concerne, je m'y emploierai de toutes mes forces, car s'il y a quelqu'un qui y est plus intéressé que tout le monde, c'est le Ministre de la Guerre.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Nous en prenons acte.

M. LE MINISTRE.- En ce qui concerne le Levant, nous avons un mandat qui nous a été confirmé par la Société des Nations.

Si M. le Président du Conseil avait pu se rendre à votre appel, il serait venu vous dire lui-même l'intérêt qu'a la France à continuer l'exercice de son mandat en Syrie. Il aurait certainement ajouté que, dans les circonstances présentes, il ne pouvait pas être question de discuter ce mandat.

Mais si nous devons remplir notre mandat en Syrie

- et nous le devons -, il est évident qu'il faut que nous en ayons la possibilité.

Je dois rappeler, tout d'abord, queles réductions opérées tant sur les effectifs que sur les dépenses de l'armée du Levant sont, pour une grande part, le fruit de la collaboration de la Commission des Finances du Sénat avec le Ministre de la Guerre actuel.

En 1921, nous avions en Syrie un effectif de 70.000 hommes et nous y dépensions 736 millions.

En 1924, notre effectif a été réduit, comme le disait tout à l'heure M. RENE RENOULT, à 26.500 hommes, dont 5.500 hommes de la légion syrienne, si bien qu'à l'heure présente, et contrairement à ce qui s'est passé pour le Maroc, nous avons ramené nos effectifs en Syrie, nonseulement au chiffre prévu par le projet de loi des cadres, mais même à un chiffre inférieur, je crois, de quelques centaines d'unités.

Quant à la dépense qui était, en 1921, de 736 millions elle tombe cette année aux environs de 220 millions, puisque les crédits votés par la Chambre s'élèvent à 218 millions.

Nous avons demandé, pour 1924, 224.200.000 Frs en raison de certaines dépenses nouvelles comme le retour de l'année bisextile, mais la Chambre des Députés ne nous a accordé que 218 millions.

Je me permets d'appeler votre attention sur un point, c'est qu'aussi bien en ce qui concerne les effectifs qu'en ce qui concerne les crédits, nous les avons, en l'espace de moins de trois ans, réduits de plus des deux tiers, presque des trois quarts.

Il n'est pas douteux que nous avons fait dans ce sens, les uns et les autres, un effort considérable, dont je suis, d'ailleurs, le premier à me féliciter.

Seulement, il y a tout de même des limites aux possibilités de compression; et si nous considérons qu'il est indispensable pour nous de remplir notre mandat, il faut en avoir les moyens strictement nécessaires, c'est-à-dire qu'il y a des dépenses et des effectifs au-dessous desquels il ne nous est pas possible de descendre.

A la suite du vote de la Chambre réduisant le crédit à 218 millions, j'ai voulu savoir du général Weygand s'il pourrait faire face aux charges qui lui incombent. Voici ce qu'il m'a répondu dans un premier télégramme secret, mais dont je n'hésite pas à donner connaissance à la Commission :

"J'estime que 217.697.000 Frs sont indispensables  
".....  
"... Actuellement, la Turquie agit ici en ennemie déclarée de la France et la propagande utilisera de nouvelles réductions d'effectifs...."

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce n'est pas la peine de faire des traités.

M. LE MINISTRE.- Je vous mets très loyalement au courant de la situation.

M. SCHRAMECK.- C'est presque de notoriété publique qu'à l'heure actuelle nous sommes traités en Turquie comme les derniers des Européens.

M. LE MINISTRE .- Il ne faudrait tout de même pas que nous soyons traités plus mal encore.

Je continue la lecture du télégramme du général Weygand :

"La propagande utilisera de nouvelles réductions  
"d'effectifs.....  
"si dans six mois la situation sera telle qu'elle per-  
"mette d'envisager réduction des effectifs".

Ce télégramme est daté du 15 Novembre.

Le général Weygand, qui n'est pas seulement un grand militaire, mais qui fait preuve, là-bas, de qualités remarquables d'administrateur, a fait tout ce qui était humainement possible pour comprimer les dépenses et faire disparaître les abus qui pouvaient encore exister dans l'administration. Il m'a fait parvenir le second télégramme suivant :

"Je vous confirme mon télégramme du mois de novembre.  
"Dans ma lettre d'envoi.....  
"... C'est ce qui m'a permis de ne point accepter la ré-  
"duction de 26 millions après le vote du budget de la  
"Chambre."

Vous vous souvenez, Messieurs, que, lorsque le Sénat réduisit, dans le budget de 1923, les crédits du Levant à 220 millions, j'avais cru devoir faire des réserves. J'avais même déclaré que je serais probablement obligé de demander des crédits supplémentaires, et l'honorable président de la Commission m'avait répondu que si les crédits proposés par la Commission étaient insuffisants, le Ministre de la guerre serait autorisé à faire une demande de crédits supplémentaires.

La question ne se pose pas puisque le général Weygand, grâce aux mesures prises et aux compressions ~~réali~~ réalisées, a pu s'en tirer avec les crédits mis à sa disposition.

Le télégramme continue :

"Pour le budget de 1924, je me suis efforcé de dimi-  
"nuer encore les dépenses et c'est ainsi que j'ai pu ar-  
"river à vous proposer, pour 1924, un budget global de  
"218.687.000 Frs."

Il est vrai qu'il ne tenait pas compte, dans ce chiffre, de la nécessité de dépenses nouvelles qu'il a fallu faire et que le Ministère de la guerre a été obligé d'ajouter à celles qui étaient prévues par le Haut commissaire de la République Française.

"Je n'entre pas dans le détail. J'estime que le  
"crédit.....  
"..... C'est une question grave sur laquelle je demande à  
"être consulté avant toute décision. Signé : Weygand."

Ces deux télégrammes confirment ce que je vous disais, à savoir qu'à force d'avoir accepté des compressions, à force d'avoir réalisé des économies sur les effectifs et les crédits, nous sommes arrivés à la limite extrême. Si nous tombions au-dessous de cette limite, cela pourrait présenter, non seulement des inconvénients, mais quelque danger pour notre corps d'occupation.

J'ai cru devoir soumettre ces considérations à la Commission des Finances du Sénat, et connaissant ses sentiments, je suis certain que les considérations que je viens d'indiquer ne seront pas sans influence sur sa décision.

M. MILAN.- Je ne veux pas, Monsieur le Ministre, vous chicaner sur les crédits de la Syrie mais - et c'était aussi, je crois, l'intention de mon collègue M. RENE RENOUULT - prendre la question d'un peu plus haut.

Vous n'avez pas répondu au point de vue auquel nous nous plaçons, celui de l'utilité de la dépense en Syrie. Quand on demande à un Parlement ou à une Commission le vote de crédits aussi importants, il importe, tout d'abord de justifier de leur utilité. Et lorsque les finances publiques sont dans l'état que nous savons, il faut justifier,

non seulement de l'utilité, mais de la nécessité absolue de la dépense.

Que faisons-nous en Syrie ? Vous nous avez dit tout à l'heure que nous avons un mandat et que nous étions tenus de l'exécuter. Il nous a été donné par la Société des Nations, mais que comprend-il ?

Qui dit mandat, dit forcément quelque chose de très précaire, de courte durée. Va-t-il durer 10, 15, 20 ou 50 ans ? Dans ce cas, le Parlement aurait à prendre la décision de faire passer ces crédits au budget ordinaire. Nous ne savons rien de tout cela. On nous dit : "Pour entretenir tant d'hommes en Syrie, il faut tant". C'est entendu, mais on ne nous dit pas pourquoi on les entretient en Syrie.

Je sais bien que cette question n'est pas neuve. Elle a été agitée ici, à la Commission, à la tribune du Sénat et à celle de la Chambre des Députés, et elle reviendra. Mais nous qui sommes quelques-uns, au Parlement, hostiles à cette politique syrienne, nous voulons enfoncer le clou chaque année pour qu'on se décide à y mettre fin.

Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre de la Guerre, puisque M. le Président du Conseil n'est pas là, nous vous demandons de nous donner quelques explications sur la portée et l'étendue du mandat que nous avons en Syrie, ainsi que sur les avantages que nous pouvons en retirer.

Voilà la question comme nous la voyons, c'est-à-dire à un autre point de vue que celui, terre à terre, des effectifs. Nous savons très bien que si nous avons des soldats là-bas il faut les entretenir, les habiller et ne pas les laisser mourir de faim, mais nous ne voterons

les crédits que lorsque vous nous aurez dit qu'il y a une utilité absolue à faire cette politique.

M. LE MINISTRE.- M. le Président du Conseil est venu à plusieurs reprises devant la Commission des Finances et s'est expliqué avec vous de la nécessité de notre mandat en Syrie. Il vous a dit que ce mandat était indispensable au développement de l'influence française et à la sauvegarde des intérêts économiques que nous avons là-bas. En tout cas, il est à peu près certain que si nous cessions d'exercer notre mandat en Syrie, ce seraient les Anglais qui l'exerceraient demain.

M. MILAN.- C'est facile à dire.

M. LE MINISTRE.- C'est infiniment probable.

M. MILAN.- Nos finances nous permettent-elles de faire cet politique ? Je vois la ruine qui s'amène à grands pas. Avec les lois que nous votons maintenant, jamais nous ne pourrons faire face aux échéances. Il règne actuellement un malaise, je dis plus, un état d'affolement dans le pays. Nous sommes à la veille de la faillite. Nous aurons le franc à 0 Fr 10 dans six mois.

M. LE MINISTRE .- C'est pour cela que je me suis associé à vous dans toute la mesure du possible, chaque fois que vous avez proposé une réduction des effectifs au Levant et des compressions de crédits .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La suppression du gaspillage. J'y viendrai tout à l'heure.

M. LE MINISTRE.- Les Commissions de contrôle que nous avons envoyées là-bas, d'accord avec la Commission

des finances...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est sur leurs rapports que je m'appuie.

M. MILAN.- Quand une politique est mauvaise, il ne faut pas continuer à la faire. Or, nous prétendons que la politique syrienne est mauvaise. Nous demandons au Président du Conseil de nous dire pourquoi il estime qu'elle est bonne. C'est notre droit le plus absolu, car nous représentons le pays.

M. LE MINISTRE.- Vous ne prétendez pas que, dans les circonstances présentes, il faille quitter la Syrie.

M. MILAN.- Il ne fallait pas y aller.

M. LE MINISTRE.- Alors, il faut proposer nettement devant le Sénat, l'évacuation de la Syrie. Il y aura un débat d'ensemble et vous pourrez soutenir, en présence de M. le Président du Conseil, toute l'argumentation désirable.

M. MILAN.- Je ne suis pas qualifié pour cela parce que j'en'ai pas les documents voulus. Mais, de l'ensemble général des faits, il résulte que nous ne faisons rien là-bas et que nous y dépensons beaucoup d'argent.

M. LE MINISTRE.- En tout cas, il résulte des documents que je viens de lire, qui émanent d'un homme en qui nous pouvons avoir pleine confiance, que nous ne pouvons pas réduire notre effectif actuel au-dessous de ce qu'il est. Cela ne vaut pas dire qu'on ne devra pas le réduire quand la situation aura changé.

L'occupation de la Ruhr qui a dû se faire dans des conditions différentes de celles que nous avions prévues, et le fait que nous n'avons pas pu réduire nos effectifs au Maroc aux chiffres prévus par la loi des cadres étant donné les nouvelles obligations qui résultent, pour moi, du service de 18 mois me créent des difficultés assez considérables et m'incitent à aller jusqu'à la limite dans la réduction des effectifs des théâtres d'opérations extérieures, afin de me permettre de ramener ces effectifs dans la métropole pour y monter la garde sur le Rhin.

Dans cet ordre d'idées, la Commission des Finances est assurée, elle le sait bien, du concours le plus entier du Ministre de la guerre.

Par conséquent, vous avez en moi, dans cette question, un collaborateur qui partage, je puis le dire, vos sentiments et vos désirs.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous en rendons hommage, Monsieur le Ministre.

M. RENE RENOULT, Rapporteur.- Voici, Monsieur le Ministre, ce que nous pensons tous.

Vous avez dit tout à l'heure que notre situation militaire en Syrie résultait de l'exercice d'un mandat. C'est un point de départ de raisonnement qui ne me paraît pas bon.

Nous avons eu raison d'accepter ce mandat; nous concevons très bien qu'il doit être exercé par la France. Mais il ne comporte pas nécessairement une action militaire. La Société des Nations nous dit que nous avons un mandat, mais elle ne nous commande pas de garder 20.000 hommes en Syrie.

M. RENE RENOULT.- Il s'agit de savoir comment nous devons exercer ce mandat. Je ne demande pas que nous le répudions, mais pourquoi faut-il encore 20.000 hommes là-bas. Vous nous avez indiqué qu'il y avait des menaces de guerre de la part de la Turquie, Pour faire face à des menaces de guerre, c'est trop peu, et cet effectif est trop important s'il s'agit d'un mandat normal !

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- L'honorable M. RENE RENOULT a fort bien posé la question. Il ne s'agit pas de revenir sur le mandat, mais pour l'exercer, de faire l'effort nécessaire qui vous est demandé. Il faut que l'exercice du mandat puisse être assuré dans des conditions de sécurité pour nos hommes de troupe. Or, pour cette année, il est nécessaire d'avoir les crédits et les effectifs que nous vous demandons.

M. SCHRAMECK.- Nous voudrions prévoir où cela nous entraîne.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Rien n'est plus dangereux que de faire des prévisions qui se traduisent par des promesses.....

M. SCHRAMECK.- Vous devez avoir un service de renseignements bien organisé qui vous tient au courant des agissements des Turcs et qui vous en indique les répercussions possibles. On peut savoir quelles dispositions ils prennent et si ces dispositions peuvent se manifester d'une façon plus ou moins vive comme réaction. On peut savoir si l'on doit diminuer ou augmenter les moyens par lesquels se ferait la résistance. Si vous redoutez une guerre avec la Turquie, vos effectifs ne sont pas assez importants; ils le sont trop si vous n'avez qu'à exercer

une mission pacifique. Voyez le Maroc, nous voudrions savoir les sacrifices de toutes sortes auxquels nous pouvons être entraînés.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- J'ai demandé ces indications à M. le Général Wégand. Il m'a répondu par télégramme que s'il pouvait se contenter d'effectifs moindres pour le premier semestre de 1924. Il ne pourrait s'en contenter pour le second semestre sans risquer de compromettre la sécurité de notre corps d'occupation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne reviendrai pas sur les questions générales qui ont été posées par mes collègues et auxquelles M. le Ministre de la guerre a fait les réponses qu'il croyait devoir faire. Je voudrais seulement revenir au crédit extraordinaire lui-même et remarquer que pour le Maroc, le chiffre était non pas de 65.258 hommes de troupe, mais de 67.480 , dont 2.220 officiers. Si je vous fais cette observation, c'est que les réductions que nous avons opérées à la Commission, d'accord finalement avec M. le Maréchal LYAUTEY, portent beaucoup sur les états-majors. Nous avons observé qu'à mesure qu'on diminuait les effectifs des hommes de troupe, On augmentait les effectifs des officiers supérieurs et des généraux, et que les dépenses augmentaient du même fait. Nous avons donc proposé un certain nombre de réductions qui ont été acceptées et qui étaient par conséquent justifiées. Maintenant, il n'y a plus de désaccord entre nous.

Pour le Levant, les effectifs de base pour 1923 étaient de 26..... dont 1.106 officiers. Prévisions pour

1924 : 26.540 hommes de troupes et 1.096 officiers. La Chambre n'a pas modifié ce chiffre. Nous, nous le modifions, Nous arrivons, pour le Maroc, à une économie modeste de... qui a été acceptée par le Gouvernement. Pour la Syrie, nous proposons 15.772... francs d'économie, ramenant ainsi à 202.225.700 Frs les crédits à affecter à l'armée du Levant, et pour tant nous ne touchons pas à l'organisation demandée par le Général Weygand.

Nous avons pris hier connaissance des rapports de la mission de contrôle pour l'année 1922-1923, de M. le Contrôleur..... qui a succédé à M. Clerebourg. Nous avons été frappés de ce que le général Weygand, auquel nous rendons hommage pour cela, a apporté un esprit de critique et de contrôle très sévère dans la comptabilité. Il a réduit considérablement les abus et les gaspillages scandaleux qui avaient été commis les années précédentes, gaspillages que la Commission des Finances du Sénat voulait tant voir réprimer et qui finalement l'ont été dans l'ensemble. Nous tenons à vous en remercier, Monsieur le Ministre de la Guerre. Nous pouvons dire que depuis deux ans que vous êtes ministre de la guerre, votre action s'est exercée utilement sur l'armée du Levant et que vous avez obtenu des résultats excellents d'accord avec les Commission parlementaires.

Est-à-dire que nous devons nous en tenir là et que tous les gaspillages ont cessé du jour au lendemain ? Nous appuyant sur le rapport de la Mission de contrôle, nous sommes arrivés à constater que des économies nouvelles pouvaient être réalisées. On avait exagéré quant au change avec la livre égyptienne. Il est maintenant éta-

bli que le franc syrien est la monnaie légale. Il y a donc lieu de ne pas augmenter en pareille matière. C'est comme si en France on s'appuyait sur le dollar ou la livre anglaise ! Nous avons donc proposé certaines réductions sur ce chapitre.

Dans un autre chapitre, on continuait à grouper arbitrairement l'alimentation, les soldes, le couchage et l'éclairage et à commettre des abus contrairement à la volonté exprimée par le Sénat. On a fait une série de chapitres "E" qui étaient déjà en projet, mais d'une manière insuffisante. Nous avons décidé la création de 7 chapitres nouveaux :

Chapitre E 21 (nouveau) soldes et indemnités;

Chapitre E 22 (nouveau) alimentation;

Chapitre E 23 (nouveau) fourrage;

Chapitre E 24 (nouveau) chauffage et éclairage;

Chapitre E 25 (nouveau) habillement et campement;

Chapitre E 26 (nouveau) couchage et ameublement;

Chapitre E 27 (nouveau) harnachement et ferraille.

Nous espérons ainsi faciliter le contrôle sur chaque chapitre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- J'accepte cette proposition.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous vous en remercions, Monsieur le Ministre. Nous nous sommes livrés à des investigations dans chacun de ces chapitres nouveaux et nous sommes arrivés à proposer des réductions nouvelles, modestes mais qui finalement font un chiffre. Nous nous appuyons pour cela sur le rapport de la Commission de

contrôle. Je suis donc convaincu que nos réductions peuvent être acceptées.

Enfin, nous avons été frappés, dans un chapitre que vous avez créé à notre demande, le chapitre E 31 qui concerne l'artillerie, de voir maintenue la confusion insupportable pour nous entre le matériel d'artillerie proprement dit, celui des armes portatives : mitrailleuses, engins de campagne, etc, celui des chars de combat, et celui des automobiles. Tout le service automobile est encore mêlé avec celui de l'artillerie.

Nous savons trop bien et par les lettres que nous recevons et par le rapport lui-même de la Commission de contrôle, que les dépenses d'automobiles dans les théâtres d'occupations extérieures sont abusives. Elles l'étaient au Maroc. Nous avons réduit le crédit et on a fini par accepter nos réductions. Ces énormes dépenses d'automobiles n'ont pas de raison d'être, Elles ne servent qu'à une ploutocratie militaire et civile, tantôt sur place, tantôt pour faire des voyages et des caravanes. Nous ne pouvons l'accepter et nous proposons une réduction de 830.000 Frs sur un crédit de plus de neuf millions.

L'ensemble de ces réductions s'élève à 15 millions. Dans l'aéronautique, nous constatons aussi des demandes excessives. On majore constamment le crédit de l'aéronautique. Nous arrivons donc au chiffre de 15 millions qui nous paraît acceptable. Je serais heureux, Monsieur le Ministre, que vous l'acceptiez devant le Sénat.

Je ne vous chicanerai pas sur la politique générale car c'est M. le Président du Conseil qui est le responsable. Vous qui êtes ministre de la guerre, vous n'avez que la charge du budget de la guerre. Il appartient,

au contraire, à M. Poincaré de s'expliquer sur la politique générale. Si une interpellation est déposée et des observations présentées, nous verrons à nous prononcer. Mais pour ce qui est des crédits extraordinaires eux-mêmes, nous ne sortons pas du cadre que M. le Général Weygand propose et que vous avez accepté. Nous restons tout à fait dans les lignes militaires qu'il propose et nous nous appuyons sur tout ce que l'on sait de ces théâtres d'occupation et sur le rapport de votre propre ministère, sur le travail d'une mission qui a fait ses preuves. J'ai connu M. le Contrôleur..... pendant la guerre et j'ai pu apprécier son esprit de précision et de modération.

Nous vous demandons de consentir 15 millions d'économies qui prouveront au Parlement et au pays qu'on ne veut pas enfler les crédits et que vous-même, vous êtes désireux de voir peu à peu ces armées lointaines se rapprocher de la véritable couverture militaire de la France.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Je suis moi-même très partisan de la réduction des crédits, mais je ne veux pas mettre le général Weygand dans une situation qui pourrait être dangereuse. Il a une grande responsabilité de commandement. Son dernier télégramme dit qu'il ne peut descendre au-dessous des 218 millions votés par la Chambre des députés. Vous demandez une nouvelle réduction de 30 millions. Je fais toutes réserves sur ces réductions que je n'ai pas eu le temps d'examiner. Je ne puis donc vous donner aujourd'hui mon adhésion. Nous en discuterons devant le Sénat ou auparavant.

Par exemple pour les automobiles, nous avons réduit sensiblement les crédits. Pourtant dans un pays comme la Syrie, l'automobile constitue presque le seul moyen de transport et il est nécessaire de donner aux armées de ce genre des transports suffisants. Donc, M. le Général Weygand insiste particulièrement pour les transports.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'ai fait communiquer les chiffres de réductions au ministère de la guerre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Ils ne nous sont pas encore parvenus.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Permettez-moi de vous faire une observation préliminaire. Le maréchal LYAUTEY qui est un vieil ami pour moi, avait d'abord déclaré qu'il ne pouvait consentir aucune réduction et qu'il avait déjà trop cédé à la Chambre. J'ai apporté des chiffres et proposé des réductions. M. le Maréchal LYAUTEY m'a envoyé son chef d'état-major et, après cette conversation, il a accepté 5.186.000 Frs qui seront mieux appliqués à des dépenses productives à l'intérieur de la France qu'à des gaspillages.

Aujourd'hui, à son tour, le général Weygand pour lequel j'ai le plus grand respect et que j'ai eu le plaisir de voir avant son départ pour la Syrie, déclare qu'il ne peut accepter aucune réduction. Ce n'est pas sérieux ! Le rôle des commissions parlementaires est de faire des économies sur des choses peut-être indispensables dans l'ensemble, mais sur lesquelles peuvent se produire

des gaspillages. Une réduction de 15 millions sur 218 ce n'est pas excessif, d'autant que nous en apportons la justification. Si M. le Ministre de la guerre a des observations à présenter sur tels ou tels chapitres, je ne demande pas mieux que de reprendre cet examen, avec lui. Mais pour le moment, nous maintenons cette réduction de 15 millions dont nous justifierons devant le Sénat.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Vous ne pouvez pas comparer la situation du général Weygand à celle du maréchal LYAUTEY. Le premier est obligé d'administrer un budget déjà réduit dans les conditions que j'ai indiquées. Il a été réduit de plus des deux tiers. Il est maintenant sur la dernière tranchée. Il ne peut plus reculer. Vous avez trop le sens de la logique pour soutenir une pareille thèse. Les deux situations ne sont pas comparables. On a réduit sur le budget du Levant tout ce qu'on pouvait réduire. M. le Général Weygand a fait toutes les compressions possibles. Il déclare maintenant qu'il ne peut aller plus loin.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous savons tout qu'il est de bonne foi, mais son administration finira par accepter notre réduction. Elle majeure dans une certaine mesure parce qu'elle sait bien que les commissions parlementaires exerceront leur droit de contrôle.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Lorsqu'il y a un triple contrôle, comme c'est le cas, il est impossible de majorer.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Jusqu'à cette heure, on avait majoré.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Je ne parle que de la gestion dont j'ai la responsabilité. Il est difficile, je crois, d'exercer un contrôle plus sérieux et plus efficace, plus opérant, que celui que nous exerçons. Il est difficile d'exiger d'un homme qui a la responsabilité du général Weygand, d'aller plus loin que nous ne sommes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je rends hommage à vous-même, au général Weygand et à votre administration centrale, et j'espère que nous arriverons à nous mettre d'accord.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Vous voudrez bien tenir compte de ce que j'ai accepté votre proposition de division en chapitres, ce qui permettra un contrôle encore plus rigoureux, Mais on ne peut pas aller plus loin.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Nous croyons rendre service au département de la guerre.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Jusqu'à présent.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Nous continuerons

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Mais maintenant, il<sup>va</sup>/y avoir danger.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Nous ne voulons pas accomplir une action qui puisse constituer un danger pour vous, mais nous tenons à poursuivre notre contrôle bienveillant et notre action d'amélioration.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous demande, avant de nous quitter, de nous parler des effectifs.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- L'année dernière, lors que nous avons discuté de notre effectif budgétaire, j'ai demandé que cet effectif soit maintenu à 630.000 hommes, chiffre résultant de la dernière loi de finances. J'ai invoqué qu'au cours de l'année 1923, nous avons vécu sous un régime double en quelque sorte; pendant une partie de l'année, nous avons eu le service de deux ans; et le restant de l'année, 18 mois.

Lorsque la question des effectifs s'est posée, nous étions déjà au milieu de l'année. Etant donné que nous étions engagés dans l'occupation de la Ruhr, si vous nous aviez réduit nos effectifs à ce moment, nous aurions été à une catastrophe pendant les derniers mois de l'année.

A ce moment, j'ai eu des conversations avec M. RENE RENOULT, Rapporteur du budget de la guerre. J'étais d'accord avec lui pour reconnaître qu'avec la nouvelle loi des cadres - qui, je l'espère sera votée prochainement - l'effectif budgétaire devait tomber de 630.000 à 615.000 hommes pour 1924. Je l'avais promis. Pourtant, je viens aujourd'hui vous demander de ne pas réduire cet effectif de 630.000 hommes au-delà de 625.000 hommes. En voici les raisons :

Il y a d'abord l'opération de la Ruhr qui exige 50.000 hommes de plus à l'armée du Rhin. Lorsque j'ai proposé la loi de recrutement, je pensais qu'avec le chiffre demandé nous pourrions faire face à toutes les nécessités. Lorsque j'avais même envisagé la possibilité

d'un acte de coercition qui devait exiger un effort de quelques mois, je ne pouvais pas supposer que cet acte de coercition pourrait se prolonger aussi longtemps. D'ailleurs, il est tout à fait nécessaire qu'il se prolonge. Nous sommes tous d'accord sur ce point.

Mais je suis à l'heure actuelle obligé de faire face à des obligations sur lesquelles je ne comptais pas. Lorsqu'on va dans la Ruhr, lorsqu'on voit ce que nos troupes sont contraintes de faire là-bas, l'étendue de territoire qu'elles sont appelées à garder, lorsqu'on voit les différentes besognes auxquelles nos soldats sont employés, on est obligé de reconnaître, si l'on est équitable, qu'occuper la Ruhr avec 50.000 hommes seulement constitue un véritable tour de force, qui d'ailleurs se traduit par certains inconvénients, du fait que nous sommes à court d'effectifs. On donne d'abord très peu de permissions; les relèves sont très rares. Il nous parvient à cet égard des plaintes très justifiées. Nous demandons aux hommes qui sont là-bas un effort considérable et nous ne les relevons pas suffisamment.

En plus de l'occupation de la Ruhr qui se prolonge, il y a eu des difficultés d'application du service militaire en Algérie. Lors de la discussion du projet de loi sur le recrutement, il avait été entendu que les Français de la métropole feraient 18 mois, mais les indigènes, trois ans. Cela se justifiait, parce que nous prenons généralement un indigène sur trois et qu'au total trois indigènes ne feront pas plus de service que trois Français. D'autre part, étant donnée la distance et étant donné le temps qu'il faut pour instruire un indigène, si

on ne lui fait pas faire trois ans de service, il n'est d'aucune utilité pour notre recrutement métropolitain.

A la suite de l'intervention du Gouverneur général del'Algérie, à la suite d'un mouvement d'opinion très sérieux dont il a fallu tenir compte, nous avons été obligés, par un décret récent, de réduire de trois ans à deux ans la durée du service militaire pour les indigènes algériens. Il en résulte qu'il nous fait 10.000 hommes de plus. Avec le service de deux ans, il nous faut un contingent indigène de 38.500 hommes, au lieu de 28.500, car nous ne pouvons envoyer sur les théâtres extérieurs que les soldats qui ont fait un an de service. Il nous faudra prendre, au lieu de 1 homme sur 3, 2 hommes sur 5. Cela s'est traduit par un gros mécontentement en Algérie.

M. PAUL DOUMER.- Surtout parmi les colons de l'Afrique du Nord.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Tout le monde était unanime.

M. PAUL DOUMER.- On a intérêt à charger la métropole et à donner le moins d'hommes possibles au service militaire.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- J'aurais presque une impossibilité à imposer aux indigènes le service <sup>de</sup>trois ans. Ils demandaient même seulement 18 mois. Nous avons fini par nous mettre d'accord sur le chiffre de deux ans. C'était le maximum de ce qu'on pouvait obtenir.

M. PAUL DOUMER.- Vous demandez à l'Algérie un contingent beaucoup moins fort qu'en France.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Ce serait très difficile à expliquer. Celui qui est appelé à faire trois ans de service comprend très mal ce raisonnement.

M. PAUL DOUMER.- Quand nous avons voulu faire le recrutement des troupes noires dans l'Afrique Occidentale, nous avons rencontré la même opposition des colons qui aimaient mieux avoir une main d'oeuvre plus abondante et meilleur marché.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Il y a en Algérie un mouvement indigène très sérieux. M. Steeg qui a assumé la responsabilité de représenter la France là-bas a dit qu'il ne pourrait pas autrement rester gouverneur général. J'ai servi en Algérie pendant sept ans et je continue à être très renseigné sur ce qui se passe là-bas.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est la première fois que nous sommes avertis qu'il y a un mécontentement sérieux des indigènes algériens. Je connais, moi aussi, l'Algérie, et je suis resté en contact avec beaucoup d'Algériens. Je ne connais pas ce mouvement. Si c'est vrai, il faut que le Parlement le sache.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- J'ai dit qu'il y avait un mouvement de protestation contre le service de trois ans en Algérie, alors qu'en France on ne fait plus que 18 mois.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Il y a une question de droit qui se pose.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Il est difficile de

l'expliquer à celui que vous prenez comme soldat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- On m'avait bien dit :  
" Prenez garde ! , la Turquie s'agite, et vous aurez des difficultés prochaines en Afrique du Nord." Je n'y avais pas attaché d'importance.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Il est très possible que le monde musulman soit un peu agité. Ce n'est pas la première fois. Il est également possible que certains éléments indigènes soient travaillés par la propagande communiste. Pour moi, j'ai dit seulement qu'au lendemain du vote de la loi de 18 mois, les indigènes et leurs représentants aux délégations financières et dans les assemblées élues ont insisté pour que les indigènes ne soient plus obligés de faire le service de trois ans. Ils avaient demandé 18 mois, c'est-à-dire l'égalité complète entre eux et les Français de la métropole.

Nous sommes arrivés, grâce à M. Steeg, à la transaction de deux ans. Il paraît, pour le moment, avoir donné satisfaction aux indigènes, au point de vue militaire. A la condition d'avoir 10.000 hommes de plus par an, nous pourrions faire face à la situation.

Il y a un intérêt militaire et politique, pour le pays, à accepter cette solution. Pour ces raisons : l'occupation de la Ruhr qui se prolonge et la réduction du temps de service en Algérie, je ne puis diminuer que de 5.000 hommes seulement notre effectif budgétaire. Si l'occupation de la Ruhr se prolonge pendant toute l'année 1924, ce qui est dans le domaine du possible, j'aurai beaucoup de mal, même avec ces 625.000 hommes, à faire face aux difficultés de la situation.

Je vous fais grâce des lettres que je reçois presque tous les mois du Général Degoutte; il insiste sur la faiblesse de ses effectifs et la nécessité de les renforcer. Il n'est pas douteux que le fait de garder la Ruhr avec 50.000 hommes peut nous exposer, à un moment quelconque, à des agressions possibles, - je ne dirai pas de la part de la population qui, à l'heure actuelle, vit en fort bonne intelligence avec l'administration française et l'autorité militaire, - mais du moins à des agressions venues du dehors. Il est donc nécessaire de maintenir des effectifs qui nous permettent de garder la Ruhr, de poursuivre l'oeuvre commencée et d'assurer la sécurité de notre corps d'occupation.

Pour ces raisons, je vous demande de fixer à 625.000 hommes, cette année, l'effectif budgétaire.

M. RENE RENOULT.- Et en ce qui concerne l'état matériel et moral de l'armée ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- En ce qui concerne l'état matériel et moral de l'armée, jene reprendrai pas la formule de M. RENOULT et je ne dirai pas que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes; je ne suis pas de ceux qui trouvent qu'il nemanque pas même un bouton de guêtre; au contraire, je considère qu'il en manque un certain nombre.

En ce qui concerne tout d'abord la situation morale, il est nécessaire d'en dire un mot, et à ce sujet je ne crois pas pouvoir faire mieux que de vous donner connaissance, si vous le voulez bien, de certains passages d'un rapport, - je ne veux rien cacher à la Commission des finances - de M. le Maréchal Pétain, inspecteur général

de l'armée, que j'avais chargé de faire une enquête à cet effet.

M. LE MARECHAL PETAIN s'est acquitté de sa mission avec la connaissance profonde qu'il a de notre armée, la conscience qu'il apporte en toutes choses, et ses conclusions sont de nature à retenir toute votre attention.

Dans la lettre qu'il m'envoie et qui est jointe au rapport, voici ce qu'il dit, - inutile d'ajouter que ceci est tout à fait confidentiel, - mais il est nécessaire, je crois, que vous le connaissiez :

"L'Armée traverse une crise morale qui ne cesse de s'aggraver depuis l'armistice.

"Les rapports adressés par les généraux membres du conseil supérieur de la guerre, à la suite de leur inspection en 1923, font ressortir que cette crise est actuellement à l'état aigu.

"Au cours de mes inspections de l'année, au premier corps d'armée, notamment, j'ai pu m'en rendre compte...

"On peut espérer que le mal actuel s'atténuera dans une certaine mesure, lorsque la réorganisation de l'armée, actuellement en cours sera terminée.....

Le Maréchal écrit encore, au sujet des avantages qui ont pu être accordés à certaines catégories de Français :

"Il ne faut pas que les officiers aient l'impression d'être moins bien traités qu'eux"

et le Maréchal Pétain ajoute que à cet égard, il faut se garder de provoquer toute manifestation

"qui serait un danger pour le pays et lui enlè-

"verait la confiance qui, au milieu des difficultés présentes, constitue son principal appui."

Estimant que peut-être l'état de nos finances ne permet pas toutes les augmentations souhaitables

"il conviendrait peut-être d'attribuer" (à l'amélioration des cadres, au point de vue moral) "une partie des crédits destinés aux constructions de matériels nouveaux. Je ne me dissimule pas les inconvénients qui en résulteraient, mais l'essentiel est d'avoir une armée, et tout vaut mieux que de laisser pénétrer dans les cadres l'esprit de découragement ou d'indiscipline, ou même de révolte.

"En ce qui concerne la troupe, l'état moral est bon; il pourrait être amélioré par un certain nombre de mesures....."

Je m'en préoccupe; ces mesures concernent notamment l'amélioration des casernements, de l'alimentation, de la tenue, etc.

Examinant la situation des sous-officiers, le maréchal Pétain fait ressortir que la crise, en ce qui les concerne est surtout d'ordre matériel, et examinant ce qu'est leur solde par rapport à ce qu'elle était en 1914, il montre que malgré l'augmentation réalisée, le coût de la vie allant sans cesse croissant, la situation à cet égard est inquiétante.

"Quant aux sous-officiers non rengagés, leur situation est inférieure à celle d'un caporal, puisque leur nourriture une fois payée, il ne leur reste que quelques centimes."

A cet égard, j'ai demandé aux Chambres une augmentation de 50 centimes par jour pour les sous-officiers, crédit que la Chambre a voté.

"Deux points particulièrement préoccupent  
"les sous-officiers rengagés : leur stabilité, la  
"difficulté de se loger....."

M. PAUL DOUMER.- C'est surtout là, dans le fait d'être proménés de garnison en garnison, qu'il faut chercher la cause du malaise. A peine le sous-officier arrive-t-il dans un régiment que 8 jours après il apprend que ce régiment est dissous.

M. LE MINISTRE.- C'est fatal. Etant donné la diminution du nombre des unités il a bien fallu procéder à un regroupement, et si je n'avais pas procédé à ce regroupement, je n'aurais pas pu faire l'opération de la Ruhr.

M. PAUL DOUMER.- Si vous aviez une mobilisation à faire à l'heure actuelle, vous ne pourriez pas y procéder avec les éléments dont vous disposez.

M. LE MINISTRE.- Je continue :

"Quant aux officiers, mécontentement du fait que  
"leur femme est obligée de trouver un emploi souvent  
"pénible dans leur nouvelle résidence....."

J'ai annoncé dernièrement au Sénat au sujet du décret que j'avais pris au mois d'août dernier, révisant les indemnités des sous-officiers logés, que ce décret avait soulevé certains mécontentements et que j'avais dû envisager la nécessité de le rapporter. Mais comme je l'ai dit, je suis obligé de m'accommoder des crédits qui

sont mis à ma disposition, mais l'émotion a été telle que le maintien de ce décret est impossible.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agissait des gendarmes, et vous avez eu à cet égard, - cela était logique - un certain nombre de réclamations de la part des départements.

M. LE MINISTRE.- Il est évident que certaines réclamations étaient justifiées, mais je vous assure que la tâche du Ministre de la guerre n'est pas facile. Elle est plus facile chez un peuple vaincu que chez un peuple victorieux, et la situation du général Von Seckt, en Allemagne, est plus facile que la mienne (Interruptions) . Mais oui, je vous l'affirme ! et cela est tout naturel, et je crois que M. RENE RENOULT , à cet égard trouvera que j'ai raison.

Par conséquent, en ce qui concerne ce décret, nous le rapporterons, et satisfaction sera donnée aux intéressés.

M. LE PRESIDENT.- Et nous vous en félicitons !

M. LE MINISTRE.- Parmi les remèdes, pour les sous-officiers, il serait désirable d'améliorer leur situation pécuniaire..."

C'est ce que nous faisons pour les sous-officiers du contingent.

"Le maréchal ajoute avec raison :

"La meilleure manière de soulager leur

"budget serait de porter l'effort sur

"des coopératives bien gérées...-

M. LE PRESIDENT.- Il faudrait surtout que les of-

ficiers voulussent bien s'occuper un peu plus de leurs hommes.

M. LE MINISTRE.- Il n'est pas douteux qu'au lendemain de la guerre nous avons eu des officiers qui, avec les plus brillants états de service, n'avaient pas la préparation suffisante et ne connaissaient pas les besoins de la troupe. On s'en aperçoit aujourd'hui.

"Question du logement - Les sous officiers devraient être logés gratuitement dans des logements militaires. Il n'y a aucune raison de surseoir aux installations de logements militaires, maintenant que les garnisons sont assurées d'un régime stable."

Il est évident qu'il faudra faire quelque chose dans ce sens, et lorsque nous avons parlé des améliorations à apporter à la situation des militaires de carrière - dont on avait prévu le chiffre de 100.000, alors qu'il n'y en a que 84.000 à l'heure actuelle, soit un déficit de 16.000 hommes et sous-officiers, - le premier des avantages qu'on avait envisagé devait résulter du logement. C'est pourquoi, d'ailleurs, j'avais déclaré que le service d'un an coûterait plus cher que celui de 18 mois, - et j'avais raison parce que ce service d'un an nécessitant une augmentation considérable du nombre des militaires de carrière, il devait en résulter, ne serait-ce qu'au point de vue du logement, des dépenses plus élevées, et il fallait bien envisager la possibilité d'y faire face.

Préoccupé ensuite de l'avenir des sous-officiers le maréchal Pétain envisage la nécessité de leur réserver des emplois civils. C'est indispensable, d'autant plus -

avons-nous dit, - qu'on ne peut instituer le service de 18 mois qu'à la condition d'avoir 100.000 militaires de carrière, 200.000 indigènes et 60.000 civils pour tenir certains emplois. La question des emplois réservés est extrêmement délicate à résoudre, et c'est là encore un gros souci pour l'avenir des sous-officiers lorsqu'ils viendront à quitter l'armée.

Voici, maintenant, ce qu'écrit le Maréchal Pétain, en ce qui concerne la situation matérielle et morale des officiers :

"La crise morale a des causes d'ordre matériel, militaire et moral.

" Causes d'ordre - Insuffisance de la solde.

"Celle-ci, en dépit des indemnités qui viennent s'y ajouter, ne permet plus à l'officier, non seulement de tenir une existence honorable, mais même "de vivre."

M. DEBIERRE.- Mais en dehors de la solde, ils ont des indemnités de toute nature.

M. LE MINISTRE.- Nous allons en parler ! Vous avez voulu une impression : je vous donne celle d'un homme particulièrement qualifié pour parler au nom de l'armée française, et qui a donné, au cours des années passées, de nombreuses preuves de son impartialité.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, très vivement, de cette marque de confiance.

M. LE MINISTRE.- "La question des soldes a "été examinée une première fois dans le cours de "1914. On a procédé à ce moment à une revision

"des tarifs qui avait amené une amélioration sensible.

"Après la guerre, le renchérissement général du  
"coût de la vie a modifié si profondément les condi-  
"tions d'existence que l'Etat a consenti des relève-  
"ments de traitements, mais les cadres de l'armée  
"n'ont eu qu'une amélioration incomplète.

"En 1920, à la suite de nombreux rapports signa-  
"lant l'insuffisance des soldes apparaissaient des in-  
"demnités....."

Et alors suit un tableau des diverses indemnités, tableau duquel il résulte, ainsi que l'écrivait plus haut le maréchal, qu'il est impossible aux officiers sans fortune de vivre.

"Après avoir signalé le fait que la "situation s'ag-  
"grave de ce fait que les officiers de troupe sont as-  
"treints à payer les impôts", - et à cet égard, vous savez que des mesures ont été prises, - le maréchal ajoute : "Inutile de signaler le taux dérisoire de l'indem-  
"nité accordée pour charges de famille."

Voici maintenant, ce qui concerne les officiers généraux et colonels :

"Aucune modification n'est apportée aux tarifs  
"de 1914. Il est nécessaire, cependant de souligner  
"l'importance, pour ces officiers de tenir leur rang  
"dans la nation, La foule juge d'après la situation  
"extérieure....."

"Un général, et encore plus un colonel doivent  
"être en mesure de recevoir leurs officiers....."

"Ce n'est pas avec une indemnité de 2160 francs  
"par an qu'un colonel peut faire face à ces obli-  
"gations.

"Indemnités d'équipement, de harnachement et

"de changement de tenues. - Il suffit d'en signaler  
"le taux dérisoire."

Et le rapport conclut à l'impossibilité pour l'officier, de faire les frais de tenues, surtout, ajoutait-il, quand on demande à l'officier "de porter une tenue aussi salissante que la tenue bleue."

Passant à l'indemnité fixe de déménagement, il indique qu'elle varie de 480 Frs à 320 Frs suivant les grades, alors que d'après les renseignements puisés auprès des Compagnies de transport, "la dépense ne peut ressortir au dessous de 1.200 à 1.500 Frs."

Il convient de faire remarquer que la Chambre a voté une indemnité de déménagement et que, par conséquent sur ce point du moins, nous donnons satisfaction au rapport.

M. LOUIS PASQUET.- L'indemnité n'est accordée que lorsqu'ils déménagent, non pas lorsqu'ils se déplacent.

M. LE MINISTRE.- Parfaitement. C'est une indemnité de déménagement. Pour les déplacements il existe l'indemnité de déplacement temporaire. C'est autre chose

"Causes d'ordre militaire - Crise générale de l'avancement - Elle sévit particulièrement dans l'infanterie et la cavalerie, où elle est causée par un excédent d'officiers supérieurs.

"Stabilité - La réorganisation des effectifs a provoqué des changements de résidence nombreux que l'insuffisance de la solde a rendus particulièrement pénibles. On peut espérer que la si-

"situation s'améliorera et que l'officier aura une  
"certaine stabilité."

C'est indispensable, surtout pour les théâtres d'opérations extérieurs et principalement en ce qui concerne l'infanterie et le corps médical.

"Difficultés du service - L'officier fournit  
"un travail plus considérable qu'avant la guerre;  
"d'autre part, il ne trouve plus dans le service les  
"mêmes satisfactions d'ordre moral qu'avant la  
"guerre...."

La moyenne du nombre des officiers par unité, en effet est insuffisante, et l'officier de troupe est obligé de s'occuper de tout : de ses hommes, du service intérieur, de la comptabilité.

"Il en résulte, dit le rapport, un service écrasant"  
"La pénurie des effectifs ne permet pas à l'officier de faire fonctionner son instruction militaire; l'exécution des manoeuvres seule donne des résultats que ne peut remplacer l'exercice sur la carte."

Au point de vue de l'instruction des recrues, le service de 18 mois, ainsi que le fait remarquer le maréchal, constitue également pour l'officier une difficulté nouvelle :

"Le service de 18 mois amène deux fois par an au corps un contingent de recrues. A peine débourrées"  
"il faut recommencer. L'officier ne peut jouir des résultats acquis....."

"L'instruction se fait par devoir et sans goût.  
"Ce n'est pas ainsi qu'une armée acquiert l'esprit de  
"cohésion."

Quant aux remèdes proposés, il est de toute urgence de donner tout au moins aux officiers chefs de famille une solde qui leur permette non seulement de vivre, mais de tenir leur rang. Les majorations pourraient porter sur l'indemnité de charges militaires et on pourrait relever l'indemnité pour frais de service, pour frais de déplacement et pour déplacement temporaire.

Nous donnons satisfaction en ce qui concerne les indemnités temporaires.

Le moyen le plus efficace, dit encore le rapport, est d'accélérer le vote de la loi sur les pensions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce n'est pas le Sénat qui le retarde.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Vous n'avez pu relever dans mes paroles l'ombre d'un reproche à l'égard du Sénat !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Bien au contraire !

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Je remercie tout particulièrement la commission des finances de ce qu'elle a bien voulu faire en ce qui concerne les pensions militaires. Cette loi des pensions paraissait à certains surtout, faite en faveur des civils et de nature à se traduire pour les militaires par des réductions à leur situation actuelle.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Puisque vous dites avoir contracté envers nous une petite dette de gratitude, nous vous demandons d'intervenir auprès de vos collègues pour ne pas réclamer une seconde lecture, comme ils m'en ont menacé.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Il faut surtout intervenir auprès de M. le Ministre des finances.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Je serai près de lui.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous en remercie.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Il résulte des pages de ce rapport que si la situation matérielle et morale de la troupe ne donne pas lieu à des critiques, la situation des cadres est assez difficile. J'espère que la loi des pensions donnera des satisfactions, ainsi que certaines mesures votées par la Chambre des Députés et relevant certaines petites indemnités.

Mais comme le disait l'autre jour M. le Rapporteur général, puisqu'on a mis la charrue avant les boeufs, il sera indispensable, après la loi des pensions, d'examiner la possibilité de réaliser la péréquation des soldes et des traitements qui se traduirait pour les militaires par une certaine amélioration, étant donnée la situation qui est faite aux civils.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- C'est l'oeuvre du Gouvernement !

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- D'accord.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- En 1919, le travail a été trop rapidement fait par le vice-président du Conseil d'Etat, M. Hébrard de Villeneuve. S'il faut faire une nouvelle péréquation des traitements civils et militaires, il faudra plus de logique et l'initiative devra venir du Gouvernement.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- En ce qui concerne le matériel et les approvisionnements.....

M. PAUL DOUMER.- Nous pourrions prendre jour pour l'exposé de la situation des approvisionnements et du matériel ainsi que pour l'aéronautique à propos de laquelle on parle beaucoup d'un rapport de M. le Maréchal Fayolle. Vous pourrez nous en donner connaissance.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Nous allons être obligés de faire un effort sérieux pour l'aéronautique car nous ne pouvons pas rester dans la situation actuelle. La loi des cadres prévoit 200 escadrilles. Nous en avons à l'heure actuelle 118, A l'armistice nous pouvions mettre en l'air 3.000 avions. Si nous étions obligés de mobiliser maintenant, nous ne pourrions en mettre en l'air que 1.200. Nous avons 1639 avions tout compris.

M. PAUL DOUMER.- Et il faudrait compter sur un coefficient d'accident très élevé.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- 400 avions en réserve pour renouveler ces 1.600 avions. Regardez, à côté, l'effort de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie, ou encore des Etats-Unis. C'est une responsabilité que ni le Gouvernement, ni les Chambres ne peuvent assumer.

Tout à l'heure, M. RENE RENOULT faisait allusion à ce qui s'est passé avant la guerre. J'étais Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre et je me rappelle l'effort que nous avons fait avec M. DOUMER à ce moment pour avoir le matériel nécessaire.

M. RENE RENOULT. Le Parlement vous a toujours donné son concours.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Sur cette question du matériel, nous pourrions avoir une audition commune avec la commission de l'armée.

M. MLEBRUN.- Nous sommes tout à fait d'accord.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Vers la fin de la semaine prochaine.

M. RENE RENOULT.- Il vaudrait mieux en janvier.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Nous nous entendrons avec le Président de la Commission de l'Armée, le Rapporteur de cette commission et le rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il y a dans la loi de finances des crédits extraordinaires un article 25 qui est ainsi conçu :

"Le Ministre de la guerre est autorisé à  
"procéder , par les soins du service des Poudres..  
"et au titre du budget annexe de ce service, à  
"l'installation, à la poudrerie nationale de Toulouse, d'une production d'amoniaque synthétique  
"correspondant à la fixation d'une quantité minimum de 100 tonnes d'azote par jour.

"Une loi spéciale déterminera les conditions  
"définitives d'exploitation de l'usine prévue à  
" l'article 1°."

Il y a un chapitre du budget annexe qui prévoit 30 millions pour cette installation de la poudrerie de Toulouse. La Chambre des Députés a voté un article qui est différent de celui que je viens de lire. - Elle autorisait,

dans un second § , les trois ministres, de la guerre, des finances et de l'intérieur, à exécuter par avance les conditions de la convention approuvée par la Chambre des Députés seulement.

C'est tout à fait inadmissible, et cette convention est soumise au Sénat qui en délibérera; d'ailleurs, elle est contestée. Nous avons coupé ce dernier paragraphe. Nous vous demandons d'employer les 30 millions pour construire l'usine. Nous verrons ensuite les modalités, si c'est la règle directe ou la régie intéressée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Ce qui me préoccupe c'est de construire l'usine le plus tôt possible. C'est comme pour la question de la soude caustique.

M. RENE RENOULT.- Je me suis entendu hier avec la présidence. Notre projet figure à l'ordre du jour tout de suite après les Chambres d'agriculture et quelques menus projets d'intérêt local. Le règlement s'oppose que cette affaire soit appelée sous réserve qu'il n'y aura pas débat, car elle aurait dû être portée une fois à l'ordre du jour, Mais nous pouvons passer dans la première séance qui suivra celle où la loi des pensions sera terminée. Dans tous les cas, je ne prévois pas de débat.

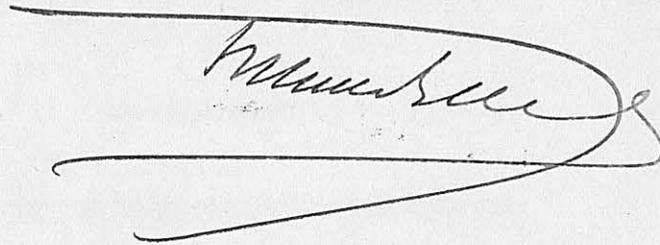
M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- Il ne peut y avoir que les partisans du monopole de fait.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Nous mettons fin à cette audition et nous vous remercions infiniment Monsieur le Ministre, des communications que vous avez bien voulu nous faire. Nous rendons hommage à votre zèle et à l'attention que vous prêtez aux observations présentées

par la Commission des Finances du Sénat, de son concours  
et de sa collaboration.

La séance est levée à Midi trente-cinq.

Le Président  
de la Commission des Finances :



+++++